

12067/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 juillet 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Annexe de la DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre
la décision 2010/788/PESC concernant des mesures restrictives en raison
de la situation en République démocratique du Congo**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes